

**Clôture de l'opération « Réhabilitation d'une friche industrielle à Beaumont »,
confiée à Teractem**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 42

procurations : 5

votants : 47

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, D. CHAPPOT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, A. DUPRAZ, F. DUVAL, E. ESTALINAO, Y. FOL, M. GENOUD, G. Gerdil-Margueron, B. GONDOUIN, C. GONTHIER-GEORGES, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, S. MICHALOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, D. ZAMOFING

REPRESENTES : P. CHASSOT par N. CORVAÏA, L. FOTI par M. BISLIMI, M. MERMIN par F. BENOIT, G. NICOD par C. BONNAMOUR, C. VINCENT par A. SORRENTI

SUPPLEE : O. CARRILLAT par C. GONTHIER-GEORGES

EXCUSE : N. DUPERRET

ABSENTS : C. PICCOT-CREZOLLET, H. SERVANT

Secrétaire de séance : Monsieur David ZAMOFING

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur Magnin, 3e Vice-Président,

La Communauté de Communes du Genevois a acquis en mars 2005 l'ancienne usine SA ACE à Beaumont pour y installer des ateliers relais, afin de réhabiliter cette ancienne friche d'une surface approximative de 7000 m² en plusieurs tranches :

- Une première phase de travaux s'est déroulée entre 2006 et 2008 :
 - o Celle-ci a permis de réhabiliter 1 670 m² environ, répartis en 9 cellules louées à des entreprises en création ou en développement.
- Une seconde phase a été réalisée entre 2015 et 2017 et a permis de :
 - o Démolir une partie des anciens bâtiments existants.
 - o Réhabiliter environ 300 m² de locaux situés en rez-de-chaussée des bâtiments réhabilités lors de la première phase. Ces locaux sont loués à des associations.
 - o Édifier 2 cellules supplémentaires, de 115 m² chacune dans une logique d'optimisation, et qui sont elles aussi louées à des entreprises en création ou en développement.

Par délibération du Bureau communautaire du 04 juillet 2005, la Communauté de Communes a confié à Teractem la réhabilitation d'une friche industrielle à Beaumont.

Cette opération étant arrivée à son terme le 31 mai 2023, son bilan définitif a été approuvé par le commissaire aux comptes en date du 29 janvier 2024.

Le bilan financier affiche un excédent à reverser à la Communauté de Communes, d'un montant de 16 580,16 € détaillé comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etudes	160 704,58	5 009 289,60	Versement collectivité
travaux	3 951 145,67	199,22	produits divers
Honoraires	806 204,03	5 673,32	produits financiers
Frais	80 287,70		
Provision commissaire aux comptes	240,00		
Total dépenses TTC	4 998 581,98	5 015 162,14	Total recettes TTC
Boni à reverser à la CCG	16 580,16		

La présente délibération a donc pour objet de clôturer l'opération « Réhabilitation d'une friche industrielle à Beaumont », confiée à Teractem.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 04 juillet 2005 portant attribution de la convention de mandat pour la réhabilitation de l'immobilier SA ACE ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 1 : mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'actions de développement économique : accueil des entreprises ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 moifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;
Vu l'attestation délivrée par le commissaire aux comptes en date du 29 janvier 2024 ;
Vu l'avis de la Commission Patrimoine et Finances, réunie le 08 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : arrête définitivement les comptes l'opération « Réhabilitation d'une friche industrielle à Beaumont », confiée à Teractem, au montant de 16 580,16 € (boni à reverser à la Communauté de Communes du Genevois).

Article 2 : accepte définitivement ces aménagements et de constater leur intégration dans le patrimoine de la Communauté de Communes.

Article 3 : donne quitus à Teractem pour sa mission, tant sur le plan technique que financier.

Article 4 : prévoit l'inscription des recettes au budget principal – exercice 2026 – chapitre 75.

Article 5 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 47
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
David ZAMOFING

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 01/07/2026
- Publiée le 01/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.